

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE MEILHARDS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MEILHARDS
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre, à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 6 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11 + 4 pouvoirs

Présents : Jean-François Balavoine, Jean-Pierre Chaunu, Florian Frachet, Yves Mazerbourg, Marc Millon, Eric Van Tilbeurgh

Brigitte Lebriez, Elodie Dumond, Michelle Jenty, Dominique Wangermée

Absents excusés :

Véronique Pasquereau (pouvoir à Brigitte Lebriez),

Anne Ropert (pouvoir à Elodie Dumond)

Guillaume Commagnac (pouvoir à Jean-Jacques Caffy)

René Hilaire (pouvoir à Marc Millon)

Madame Dominique Wangermée a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Validation du PV de la séance du CM du 9 novembre 2023 ;
- Définition des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables ;
- Contrat employé communal ;
- Tarif salle polyvalente et chapiteau 2024 ;
- Achat véhicule communal ;
- Programme Ecoles Numériques ;
- Décisions modificatives budgétaires ;
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023.

1 / Définition des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables

Monsieur le Maire rappelle que le sujet a déjà été évoqué lors d'un précédent conseil.

Les zones d'accélération créées par la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 constituent un nouvel outil de planification territoriale destiné à favoriser l'implantation d'installations terrestres de production.

Dans le cadre de la consultation publique, plusieurs administrés se sont renseignés sans émettre de remarques. Les documents ont donc été adressés à la Préfecture.

La Communauté de Communes va étudier toutes les zones des communes du Pays d'Uzerche, avec une délibération prévue le 14 décembre prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les zones proposées par la commune (15 pour-0 abstention-0 contre)

2 / Contrat employé communal

Suite à une augmentation de la fréquentation de l'épicerie communale, Monsieur le Maire indique que les horaires du contrat existant sont insuffisants.

Il propose au Conseil Municipal de modifier le contrat de travail qui est actuellement à 23 heures hebdomadaires et de le passer à 32 heures à compter du 1^{er}/01/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la modification du contrat (11 pour-4 abstentions-0 contre).

3 / Tarifs salle polyvalente et chapiteau 2024

SALLE POLYVALENTE :

Monsieur le Maire propose de nouveaux tarifs et prestations (voir tableau ci-joint) et souhaite ajouter un forfait chauffage pour la période allant du 1er novembre à 30 avril :

- 25 € pour 2 jours
- 40 € pour 4 jours

MANIFESTATIONS	EQUIPEMENT	HABITANTS COMMUNE	PERSONNES EXTERIEURES	CAUTION OBLIGATOIRE
FORFAIT 2 JOURS*	ENSEMBLE SALLE POLYVALENTE	200 €	260 €	500 €
	ENSEMBLE PETITE SALLE/BAR/CUISINE	120 €	150 €	500 €
	ENSEMBLE SALLE POLYVALENTE ET CHAPITEAU	300 €	360 €	1 000 €
	ENSEMBLE SALLE POLYVALENTE AVEC TABLES RONDES	230 €	290 €	500 €
	ENSEMBLE SALLE POLYVALENTE AVEC TABLES RONDES ET CHAPITEAU	330 €	390 €	1 000 €
	FORFAIT 4 JOURS*	ENSEMBLE SALLE POLYVALENTE	275 €	385 €
ENSEMBLE SALLE POLYVALENTE AVEC TABLES RONDES		300 €	400 €	500 €
ENSEMBLE SALLE POLYVALENTE ET CHAPITEAU		375 €	485 €	1 000 €
ENSEMBLE SALLE POLYVALENTE AVEC TABLES RONDES ET CHAPITEAU		400 €	500 €	1 000 €
MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES*		ENSEMBLE SALLE POLYVALENTE	50 €	110 €
REUNIONS ASSOCIATIONS*	SALLE SOUS-SOL OU GRANDE SALLE	GRATUITE	65 €	100 €
DIVERS*	BAR SEUL	50 €	50 €	50 €

CHAPITEAU :

Monsieur le Maire propose une nouvelle réglementation concernant l'utilisation du chapiteau communal.

Le chapiteau pourra être loué aux associations et administrés de la commune.

Le montage et le démontage de celui-ci seront sous la responsabilité des employés communaux.

Les associations et administrés devront obligatoirement mettre plusieurs membres ou personnes à la disposition du personnel communal autrement un forfait de montage et de démontage sera appliqué.

Monsieur le Maire propose la tarification de la location suivante :

- gratuite pour les associations communales
- 50 € forfait de montage si clause ci-dessus non respectée
- 50 € forfait démontage si clause ci-dessus non respectée

- 250 € par location aux habitants de Meilhards
- 50 € forfait de montage si clause ci-dessus non respectée
- 50 € forfait de démontage si clause ci-dessus non respectée

Le chapiteau sera loué uniquement sur la commune de Meilhards.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de ces tarifs qui prendront effet au 1^{er}/01/2024.

4 / Achat véhicule communal

Monsieur le Maire explique que le véhicule utilisé par les agents techniques, acheté en 2010, 170 000 kms au compteur, commence à donner des signes de faiblesse avec un coût d'entretien important.

Il propose donc d'acheter un nouveau véhicule.

Après consultation de devis des différentes marques, Citroën, Ford, Peugeot, le choix s'est porté sur un Ford Transit Connect, véhicule d'occasion diesel, 40 000 kms, pour un montant de 18 000 € TTC. Ce véhicule sera payé sur le budget 2023.

L'ancien véhicule sera conservé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cet achat (15 pour-0 abstention-0 contre)

5 / Programme Ecoles Numériques

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a été abordé lors du précédent conseil municipal.

Le devis du tableau interactif est de 3 800 € HT, avec une subvention de 50 % de l'État dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le dossier doit être déposé avant le 15 janvier prochain (sous réserve de l'accord de l'Éducation Nationale).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cet achat (15 pour-0 abstention-0 contre)

6 / Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire souligne que pour l'achat du véhicule il est nécessaire d'effectuer une décision modificative en investissement au titre de l'année 2023.

Objet de la DM : **Virement de crédits en investissement**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : EQUIPEMENT AUDIO VIDEO SALLE POLYVA		3 000,00		
Installat°, matériel et outillage techni	2315(23) 192	3 000,00		
OP : RESTAURATION PETIT PATRIMOINE		5 000,00		
Installat°, matériel et outillage techni	2315(23) 0207	5 000,00		
OP : SECURITE PONT		10 000,00		
Installat°, matériel et outillage techni	2315(23) 0212	10 000,00		
OP : ACHAT VEHICULE COMMUNAL				18 000,00
Matériel de transport			2182(21) 00216	18 000,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		18 000,00		18 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord (15 pour-0 abstention-0 contre)

Monsieur le Maire fait état d'une autre décision modificative à prendre sur le budget de l'eau 2023 :

Objet de la DM : **OUVERTURE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Créances admises en non-valeur	6541(65)	2 500,00		
Intérêts réglés à l'échéance			66111(66)	2 500,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		2 500,00		2 500,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord (15 pour-0 abstention-0 contre)

Questions diverses :

- ✓ **Point buvette et pêche de l'étang communal de La Besse :** pour la période d'ouverture de juillet à août 2023, le bénéfice du fonctionnement de la buvette s'est élevé à 1 293,97 €.

A noter que la vente des cartes de pêche a rapporté 380 €.

Monsieur le Maire se félicite de ces résultats mais indique au conseil municipal qu'un empoissonnement en 2024 conséquent est prévu. Il espère que les recettes 2024 seront en hausse.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à une nouvelle organisation et d'en discuter lors d'une prochaine réunion.

- ✓ **Un ciboire, appartenant à l'église de Meilhards** est répertorié par les Monuments Historiques et exposé à l'église de Chamberet.

Cet objet sacré doit être restauré. Une convention doit être signée entre les deux communes.

- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une *prime pouvoir d'achat* peut être attribuée aux agents municipaux suivant des critères très précis. Une validation du centre de gestion de la Corrèze est nécessaire et sera suivie d'une délibération courant 2024.
- ✓ **Le marché de Noël** de notre village aura lieu le 15 décembre prochain à partir de 16 heures.
- ✓ **Une visite de Monsieur le Préfet** de la Corrèze est prévue le 17 janvier prochain sur la commune

Savoir-vivre ensemble :

- des administrés et des élus font remonter la problématique de l'éclairage éblouissant de certains véhicules et tracteurs agricoles sur la voie publique. Pour le bien-être et la sécurité de tous, les règles du code de la route doivent être respectées concernant l'utilisation de ces éclairages. Ceux-ci sont réglementés et doivent être normalisés.
- Il est rappelé que les dépôts sauvages des ordures ménagères sont interdits. Un administré a fait remonter que sa poubelle est utilisée à son insu. Des contrôles seront effectués.
- ✓ **Les travaux de réfection des canalisations d'eau au Breuil** sont terminés à 99 %. Demeure un film d'enduit à passer sur la route prévue début 2024 avant travaux de voirie définitifs.
- ✓ **Les Vœux de Monsieur le Maire** auront lieu le dimanche 21 janvier à 14 heures à la salle polyvalente de Meilhards.
- ✓ Monsieur le Maire félicite toutes les personnes qui ont participé à la réussite de la journée du repas des aînés. De nombreux remerciements d'administrés nous ont été transmis.

✓ Monsieur le Maire remercie les intervenants à l'émission radio de France Bleu Limousin du mercredi 6 décembre dernier qui a permis de faire découvrir aux auditeurs notre charmante commune.

*** Remerciements**

- Famille Dumond suite au décès de Madame Dumond (Eyburie)
- Famille Coudert (le Sargueix) suite au décès de Madame Renée Coudert
- Famille Longy (le Mas) suite au décès de Monsieur Albert Longy

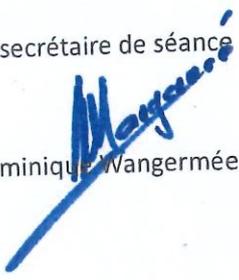
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire de Meilhards


Jean-Jacques Caffy



La secrétaire de séance


Dominique Wangermée